

Conditions générales de vente

Ces conditions s'appliquent à tous les actes vétérinaires, consultations, chirurgies et ventes de produits réalisés au sein de notre cabinet. En sollicitant nos services, le client accepte pleinement ces conditions.

Tout rendez-vous non annulé au moins 24 heures à l'avance sera facturé au client.

Le montant facturé correspondra à 50% du tarif d'une consultation de base en vigueur. (**)

L'annulation par le client d'un acte chirurgical ou d'un acte spécialisé (castration, stérilisation, dentisterie, etc.) doit nous être signalée au moins 72 heures avant la date prévue. Si ce délai n'est pas respecté, des frais d'annulation, correspondant à 50 % du devis initial, pourraient être facturés au client pour couvrir les frais de préparation (matériel, médicaments, personnel) et le temps de bloc opératoire bloqué.

Tous les actes vétérinaires sont payables au comptant à la fin de la consultation ou de l'acte. Pour tous paiements non honorés dans un délai de 14 jours, un premier et dernier rappel sera effectué par le vétérinaire, avec pour obligation de la part du client de s'acquitter immédiatement.

En cas d'absence de règlement, le docteur se réserve le droit de transmettre le dossier, en ce y compris les coordonnées du client, aux organismes compétant dans ce domaine. (*)

Nous acceptons les paiements par QR codes et en espèces.

Afin de garantir un suivi de chaque patient, les coordonnées du propriétaire sont demandées (nom, prénom, code postal, numéro de téléphone et adresse mail). Celui-ci est en droit de refuser de les communiquer.

(*) Néanmoins, le vétérinaire est en droit d'exiger ces coordonnées si la facture en fin de visite n'est pas entièrement payée. Les coordonnées demandées sont soumises à la loi du RGPD ; par conséquent elle ne seront jamais communiquées à d'autres organismes autres que ceux spécialisés dans le recouvrement d'impayés, sans l'accord du client au préalable.

Nous comprenons que des imprévus peuvent survenir. Cependant, les rendez-vous non honorés et non annulés à temps perturbent l'organisation du cabinet et pénalisent les autres clients qui auraient pu bénéficier de ces créneaux.

Les impayés quant à eux représentent, au-delà d'une perte évidente d'argent et une perte de temps et d'énergie considérable pour le vétérinaire, lorsqu'il doit procéder aux rappels. Cette énergie perdue, il ne peut pas la consacrer à bon escient pour ses patients. En respectant ces conditions, vous contribuez à un service de qualité pour tout le monde.

**Le vétérinaire se réserve le droit d'annuler une consultation , un acte chirurgical ou tout autre acte quel qu'il soit, et ce sans délai préalable, s'il estime que la sécurité de l'animal, de son maître ou la sienne n'est pas garantie. Le montant facturé correspondra également à 50% du tarif d'une consultation de base en vigueur ou du devis fixé.

Le vétérinaire se réserve également le droit d'annuler les actes chirurgicaux ou tout autre acte, s'il juge que cela met en péril la santé de l'animal. Dans ce cas, aucun frais ne sera facturé au propriétaire pour les actes programmés et annulés.

Enfin, le vétérinaire se réserve le droit de refuser d'effectuer une consultation et de fournir son expertise si le patient annonce être en incapacité de payer les tarifs annoncés.